

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA18-0273

Valable 5 ans à compter du 05 octobre 2018

Matériau présenté par : LECLUYSE NV
Staatsbaan 32
8610 KORTEMARK
BELGIQUE

Marque commerciale : Rigid vinyl vertical slats LECLUYSE

Description sommaire : Lames verticales à base de polychlorure de vinyle non plastifié.
Epaisseurs nominales : 0,6 - 0,7 et 0,8 mm.
Masses linéiques mesurées : environ 80 g/m (épaisseur 0,6 mm)
et environ 112 g/m (épaisseur 0,8 mm).
Largeur nominale : 89 mm.
Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA18-0273 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 26 novembre 2018

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS